

Règlement du CEDOC

Au cours de l'année scolaire, les élèves peuvent utiliser le centre de documentation de l'Institut Saint-Louis comme lieu de travail, de recherche mais également de lecture et de culture. Trois espaces sont présents dans le CEDOC : lecture, étude individuelle et **étude en petit groupe à l'arrière du CEDOC**. Cependant, pour que cet outil reste agréable pour tous, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

1. Le Cedoc est un lieu où on lit et travaille dans le calme. Seuls les chuchotements lors de travaux de groupe ou d'aide mutuelle sont autorisés, (Uniquement partie arrière).
2. Il est strictement interdit de boire ou de manger au CEDOC.
3. Le CEDOC est également un centre de prêt et de documentation. Les élèves peuvent y emprunter des livres, magazines, journaux et DVD. En consultation sur place, des fardes de documents classées par thème (articles de presse) sont également mis à leur disposition.
4. Les ouvrages peuvent y être empruntés pour 15 jours (renouvelables si besoin) et les DVD pour 3 jours (non renouvelables) . Passé ces délais, une amende de 0,05 ct/jour de retard sera perçue pour les livres et 0,20ct/jour de retard pour les DVD. Certains ouvrages sont à consulter sur place.
5. En entrant les élèves doivent déposer leur cartable dans les casiers présents à cet effet. Cette procédure est valable pour tous les élèves qui se rendent seuls au CEDOC. Pour les élèves qui viennent y travailler accompagnés de leur professeur, la gestion des cartables sera laissée à l'appréciation de ce dernier.
6. Le CEDOC est **TOUJOURS fermé lors de la récréation de 11h**. Les élèves ne sont donc pas autorisés à y entrer.
7. Les élèves ont accès au CEDOC durant le temps de midi (13h15 à 13h55). Pour y accéder, ils font la file devant la porte située sous le préau dans la cour de récréation. **Pas de sortie autorisée avant 13h55 !**
8. Les élèves ont la possibilité de faire des photocopies au CEDOC, mais **UNIQUEMENT** de documents provenant du CEDOC (articles de presse, livres...). Les photocopies de cours ou autres documents ne seront pas acceptées. Le prix des photocopies est de 0,05ct/page.
9. Le CEDOC ne fait pas d'impression de documents. Les élèves ne peuvent pas imprimer leurs travaux au CEDOC.
10. Les ordinateurs peuvent être utilisés pour effectuer un travail ou une recherche qui entre dans le cadre de l'école.
11. Le non respect d'un des points relatifs à ce règlement sera sanctionné par un avertissement voire une exclusion temporaire.